



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

Réf. : CAB/CA/cl/091112

Paris, le **13 NOV. 2009**

Messieurs les Présidents,

Je vous ai reçus ce jour pour faire un point avec vous sur la situation actuelle des IUT. Je souhaite revenir, par le présent courrier, sur les conclusions de cette réunion.

Des principes ont été posés ces derniers mois quant à vos relations avec les universités. Les IUT, avec leurs spécificités, doivent être des composantes respectées et valorisées des universités autonomes avec lesquelles ils doivent entretenir une relation contractuelle qui leur affecte des moyens et prend en compte leur stratégie.

Nous faisons le constat que ces principes sont toujours pertinents, et, même si nous ne les avons pas tous abordés lors de la réunion, je souhaite mettre en avant certains éléments positifs de leur mise en œuvre :

- une charte des bonnes relations entre les universités et leurs IUT a été établie. Elle a valeur réglementaire, et elle est intégrée dans le code de l'éducation.
- 62 contrats d'objectifs et de moyens ont d'ores et déjà été signés entre les universités et les IUT, soit plus de la moitié des contrats qui devront être signés au total. Ca n'est pas encore suffisant et mon ministère veillera particulièrement à la signature, en bonne et due forme de ces contrats. Le DGESIP reçoit actuellement les Présidents d'université et les Directeurs et présidents d'IUT qui rencontrent encore des difficultés pour comparer les situations et trouver des solutions au cas par cas. Il poursuivra ces rendez vous dans les prochains jours pour tous ceux qui en exprimeront le souhait.

.../...

Monsieur Jean-François MAZOIN
Président de l'Association des Directeurs d'IUT (ADIUT)

Monsieur Jean-Paul VIDAL
Président de l'Union National des Présidents d'IUT (UNPIUT)

9, avenue de la Division Leclerc
BP 140
94234 Cachan Cedex

- les Présidents d'universités se sont engagés à ma demande dans une sanctuarisation des moyens dédiés à leurs IUT, pour 2009, puis 2010, lesquels ont naturellement vocation à bénéficier, cette année encore, de l'exceptionnelle augmentation des crédits dont ont bénéficié les universités, soit +20% en moyenne. J'ai demandé à la Conférence des Présidents d'Université de me rendre compte, IUT par IUT, des engagements financiers qu'ils ont pris. Un recensement est en cours. Ces données seront expertisées par le ministère.
- Par ailleurs, pour répondre à la demande des IUT, le nouveau modèle d'allocation des moyens marquera une évolution favorable de la pondération des IUT afin de bien prendre en compte le coût plus élevé de la formation dispensée aux étudiants inscrits en DUT. La référence à la performance en matière de réussite aux examens et d'insertion professionnelle se fera également à l'avantage des IUT.
- Enfin, vous disposez désormais d'un cadre réglementaire qui était attendu et précise le contenu de vos budgets propres intégré. Celui-ci comprend des éléments essentiels comme les heures complémentaires ou encore leurs ressources propres. Il vous permet de mener une vraie politique de formation. J'ai bien mesuré, au gré de notre entretien, l'importance d'une interprétation claire et partagée de cette circulaire. L'Etat sera vigilant quant à sa bonne application : les recteurs, en charge du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, en seront les garants.

Afin d'avancer vers une meilleure mise en œuvre de ces principes, nous nous sommes mis d'accord sur la méthodologie suivante :

- Les contrats d'objectifs et de moyens seront annexés, à titre transitoire, en 2010, au contrat de l'établissement ;
- Des réunions avec les responsables des universités d'une part, les recteurs d'autre part, et enfin avec l'ensemble des acteurs par région, se tiendront dans les meilleurs délais au ministère afin de préciser l'interprétation concrète des principes qui ont été définis et de s'assurer de leur bonne application.
- Afin de bien cibler les sujets d'interrogation, je vous ai demandé de bien vouloir lister la dizaine de points précis qui nécessitent une clarification.

J'ai eu l'occasion d'insister sur ma volonté politique de faire vivre et de développer la filière technologique. Je souhaite lancer une réflexion générale sur la place, les missions et le positionnement des IUT au sein des universités autonomes et dans le contexte de développement des PRES et vous sollicite pour proposer des noms de personnalités qui pourraient contribuer à cette réflexion.

Les IUT sont un des piliers de notre système d'enseignement supérieur : ils sont une filière de réussite et cette réussite doit être préservée. L'autonomie des universités ne méconnaît ni la spécificité des IUT, ni la réussite qui est la leur, et, à l'intérieur des universités autonomes, les instituts universitaires de technologie doivent pleinement s'épanouir. L'Etat en sera le garant

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de ma meilleure considération.



Valérie PECRESSE